

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

Présents : Denis JOUAULT, Pascal DEBROIZE, Evelyne ROHEE, Didier BOUILLET, Jacques CAILLOT, Christiane POURADIER, Séverine JORET, Véronique GIESNER, Ronan ENGUEHARD, Adrien LETELLIER, Christelle LETELLIER, Elise OUTREQUIN, Maxime BISSON, Kévin LE CANU, Chantal MICHEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Maxime BISSON est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 janvier 2026. A l'unanimité des présents et représentée, le compte-rendu est approuvé.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place des commissions suite au nouveau mandat et nomme les commissions :

- **Commission du personnel communal**

Pascal DEBROIZE, Véronique GIESNER, Chantal MICHEL, Evelyne ROHÉE

- **Commission voirie et sécurité / travaux et bâtiments publics**

Didier BOUILLET, Pascal DEBROIZE, Kévin LE CANU, Ronan ENGUEHARD, Adrien LETELLIER

- **Commission DECI**

Maxime BISSON, Adrien LETELLIER, Ronan ENGUEHARD

- **Commission scolaire et périscolaire**

- Périscolaire : Véronique GIESNER, Kévin LE CANU, Pascal DEBROIZE

- Scolaire : Élise OUTREQUIN, Didier BOUILLET, Chantal MICHEL

- **Commission CCAS**

Evelyne ROHÉE, Christiane POURADIER, Chantal MICHEL, Didier BOUILLET, Séverine JORET, Véronique GIESNER, Christelle LETELLIER

- **Commission communication**

Maxime BISSON, Véronique GIESNER, Evelyne ROHÉE

- **Commission fête et cérémonie / associations locales**

- Ronan ENGUEHARD, Véronique GIESNER, Chantal MICHEL, Jacques CAILLOT, Christiane POURADIER

- **Commission commerces et artisans**

Didier BOUILLET, Evelyne ROHÉE, Christelle LETELLIER, Adrien LETELLIER, Pascal DEBROIZE

- **Commission urbanisme et environnement (fleurissement du bourg)**

Denis JOUAULT, Kévin LE CANU, Chantal MICHEL

SDEC : Désignation des représentants

Monsieur le Maire informe conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du SDEC ENERGIE en date du 1^{er} janvier 2017, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de 2 délégués titulaires afin d'être représenté dans les instances du SDEC ENERGIE.

Après délibération, le conseil municipal élit : Pascal DEBROIZE et Jacques CAILLOT
En tant que titulaires au SDEC ENERGIE et charge le maire à transmettre cette information.

SYNDICAT DES EAUX : Désignation des représentants

Monsieur le Maire informe que la commune adhère aux compétences du SYNDICAT DES EAUX et demande que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de 1 délégué titulaire afin d'être représenté dans les instances du SYNDICAT DES EAUX.

Après délibération, le conseil municipal élit : Jacques CAILLOT
En tant que titulaires au SYNDICAT DES EAUX et charge le maire à transmettre cette information.

CONVOCATION RÉUNION DE CONSEIL : Dématérialisation des convocations et des comptes-rendus du conseil municipal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose que les convocations du conseil municipal se fasse par voie dématérialisée sur l'adresse mail ainsi que les comptes-rendus des réunions.

Après délibération, le conseil municipal accepte l'envoi des convocations et des comptes-rendus de réunion de conseil.

DÉLÉGATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- **Délégation du Maire**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des délégations peuvent être attribuées au Maire et donne lecture de celles-ci :

- De gérer et signer les actes d'état civil ;
- De réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- De fixer des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- De réceptionner tous dossiers d'urbanisme déposés et/ou envoyés en mairie et remis ensuite à l'Intercom de la Vire au Noireau pour instruction et de signer tous documents s'y reportant (avis du maire, arrêtés ...)
- De gérer les dossiers comptables, préparer le budget, signer les titres pour encaissement et les mandats de paiement des factures de fonctionnement et d'investissement ;
- De signer les baux communaux et tous les documents s'y rapportant ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini s'élevant à 4000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Après délibération, le Conseil Municipal accepte les délégations énoncées ci-dessus.

- **Délégation des adjoints**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il peut déléguer certaines de ses attributions aux

adjoints et donne lecture de celles-ci :

- De gérer et signer les actes d'état civil
- De réceptionner tous dossiers d'urbanisme déposés et/ou envoyés en mairie et remis ensuite à l'Intercom de la Vire au Noireau pour instruction et de signer tous documents s'y reportant (avis du maire, arrêtés ...)
- De passer des commandes et signature des devis pour le service technique à un seuil s'élevant à 1500€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte les délégations énoncées par le maire à ses adjoints.

PRÉPARATION DU BUDGET

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que le budget primitif de 2026 a été préparé par quelques conseillers et expose les chiffres aux nouveaux conseillers et ceux non présents lors de la dernière préparation.

Questions diverses

Denis JOUAULT informe au Conseil Municipal que le repas des aînés se tiendra le 27 septembre 2026.

Séance levée à 22h00

Le secrétaire de séance,
Maxime BISSON



Le Maire,
Denis JOUAULT

Evelyne ROHEE

Pascal DEBROIZE

Kevin LE CANU

Christelle LETELLIER

Adrien LETELLIER

Séverine JORET

Christiane POURADIER

Véronique GIESNER

Didier BOUILLET

Ronan ENGUEHARD

Jacques CAILLOT

Denis JOUAULT

Maxime BISSON

Élise OUTREQUIN

Chantal MICHEL

